Image not found or type unknown

On me dit de bloquer mon harceleur

Par **Sam92150**, le **31/01/2020** à **23:55**

Bonjour,

Voici 2 mois de cela, je suis allée porter plainte contre mon compagnon (nous sommes depuis ce jour séparés) pour violences conjugales. Celui-ci a été jugé et ne s'était pas présenté à son jugement, la juge a décidé d'une sanction de 3 mois de prison fermes, sans possibilité d'aménagement de peine, et interdiction d'essayer de me voir ou de me contacter.

Ma première question est : pourquoi n'a t il toujours pas été arrêté pour purger sa peine ?

Depuis quelques jours, je reçois des messages et des appels très menaçants de sa part me disant qu'il souhaite ma mort et prie pour que je meure très vite, il me demande de réaliser son souhait. De plus, il appelle régulièrement mes parents pour raconter des mensonges sur moi (évidemment, ils ne le croient pas). Il a été bloqué de partout : appels WhatsApp et toutes autres applications, et maintenant, ne pouvant plus me contacter sur mon téléphone, il m'envoie des mails avec les mêmes propos.

Je me suis donc décidée à retourner au commissariat pour leur montrer les messages et déposer plainte. J'explique ma situation au policier à l'accueil, je lui précise que j'ai déjà déposer plainte contre cette personne, je lui explique également les sanctions qu'il a eu et lui montre les différents messages et e-mails qu'il m'a envoyés. La seule réponse du policier en face de moi a été "bloquez le". Je lui explique donc que ça a déjà été fait et il me répond : "de toute façon, ce ne sont que des menaces dans le vent, ça se voit, tant qu'il ne passe pas à l'acte ce n'est pas si grave."

Faut'il que mon ex compagnon me tue pour que ce soit "grave" ? Comment un officier de police peut il nous donner ce genre de réponse ? Que faire dans cette situation ?

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **01/02/2020** à **00:02**

Bonjour
Agissez en appelant

http://www.sosfemmes.com/ressources/contacts_tel_national.htm

Et lisez ceci. https://stop-violences-femmes.gouv.fr/suis-je-concernee-331.html

Par **Tisuisse**, le **01/02/2020** à **08:59**

Bonjour Sam92150,

Vous avez aussi la possibilité de déposer une plainte pour harcèlement et menaces de mort, directement auprès du Procureur. Votre avocat vous aidera dans ce sens.

Un conseil, changez votre pseudo car vous êtes facilement identifiable (l'abrégé de votre prénom sans doute + le code postal de votre commune et vous êtes vite retrouvée).

Par **Sam92150**, le **01/02/2020** à **15:51**

Bonjour, je vous remercie pour votre réponse!
Je vous rassure, j'ai pris la précaution de trouver un pseudo qui n'a rien à voir avec ma vie !

Par **Tisuisse**, le **01/02/2020** à **18:25**

Via votre avocat, vous devez redéposer une plainte, directement auprès du Procureur, pour harcèlement et non respect de son jugement. En effet, il a interdiction de prendre contact avec vous sous quelques formes que ce soient. En téléphonant, en vous adressant des courriels, il enfreint cette interdiction, le Procureur devrait le lui rappeler.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés